

Quelle politique en matière de maintien à domicile dans le canton du Jura ?

Gérard Bonvallat (Le Centre)

La Confédération et les cantons ont pour objectif de favoriser le maintien à domicile des aînés et des personnes en situation de handicap, d'encourager et faciliter une vie sociale.

Dans cette optique, la Confédération et les cantons mandatent différentes institutions pour mener à bien ces objectifs, propres à limiter les coûts du domaine médico-social. Pour rappel, une prise en charge adéquate des personnes concernées contribue largement à leur bien-être, à limiter la détérioration de la santé psychique, les placements en institution, l'endettement et l'institution de mandats de curatelle.

La répartition des charges Confédération-cantons nous montre qu'elle implique toujours davantage les cantons, en augmentant toutefois les contraintes dans l'utilisation des deniers de l'OFAS.

Aujourd'hui, nous constatons que les institutions mandatées sont en grande difficulté financière et doivent assumer les pertes, pour des stratégies décidées par les pouvoirs politiques.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que durant le 2^e semestre 2022, le Service de la santé publique a réuni les différents acteurs des domaines médico-sociaux pour la mise en place de la nouvelle Planification médico-sociale 2023 -2035.

D'où mes questions :

- 1. Où en est-on dans la mise en place de la nouvelle PMS ?**
- 2. Le Gouvernement est-il conscient de la fragilisation d'institutions médico-sociales privées ? Entend-il chercher des solutions pour les rassurer et pour les soulager ?**
- 3. Dans le contexte financier qui est le nôtre actuellement dans le canton du Jura, le Gouvernement envisage-t-il de réunir les différents partenaires du réseau médico-social, les gens du terrain ; je pense tout particulièrement à la Fondation d'Aide et Soins à domicile, à Pro Senectute Arc Jurassien, à la Croix-Rouge, aux foyers de jour ? Ceci dans la perspective d'élaborer une stratégie réaliste et efficiente qui permette non seulement d'atteindre les objectifs voulus par la Confédération et les cantons, mais qui ne mette pas en péril les institutions partenaires de l'Etat.**
- 4. Considérant le désengagement de la Confédération, le Gouvernement entend-il user des instruments à sa disposition pour rectifier la logique financière de la Berne fédérale et particulièrement de l'OFAS ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Gérard Bonvallat (Le Centre)

Co-signataires

- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Boris Beuret (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)

- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Stéphane Theurillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 04 septembre 2024